

# Vivre à **SERQUIGNY**



Bulletin d'informations municipales  
N° 37 - Janvier 2014



C'est le 19 août dernier que Jean nous a quittés, à l'âge de 90 ans.

Né le 30 avril 1923 à Saint Laurent de Terregatte dans le département de la Manche issu de la terre comme beaucoup de gens de cette époque. Il a grandi dans cette région qu'il aimait beaucoup et a exercé différents petits métiers dans l'agriculture. La guerre est arrivée avec son lot de bouleversements et avec l'esprit indépendant qui le caractérisait, il était réfractaire au STO (Service du Travail Obligatoire). Il gardera en horreur la guerre, ses souffrances et les armes.

En 1947 il entre aux Chemins de Fer de l'Ouest pour une longue carrière.

En 1948, il se marie avec Simone. De cette union sont nés 4 enfants qui lui ont donné 6 petits enfants et 3 arrière-petits-enfants.

Il a exercé un peu partout dans notre région avant de s'installer à Serquigny. Il termina sa carrière au Havre en 1978.

Son temps libre, il le met au service de ses convictions.

Très tôt il a acquis la certitude que l'évolution du monde, les injustices, la misère et les conflits n'étaient pas une fatalité et qu'un engagement personnel pouvait faire bouger les choses. Ces idées l'orientent vers le syndicalisme cheminot et l'adhésion au Parti Communiste Français.

Son engagement fut émaillé de combats, de succès et de défaites du monde ouvrier.

Toutes ces heures passées à militer étaient pour lui précieuses car il en savait l'utilité et la valeur.

Son action l'a conduit à s'intéresser à la vie de la commune et dès 1959 il est élu Conseiller Municipal dans une liste ouvrière démocratique conduite par Jean HERRY et André LECONETABLE. Réélu en 1977 conseiller municipal, il devient adjoint en 1989 jusqu'en 2001; date à laquelle avec beaucoup de dignité, il se retire pour laisser la place aux plus jeunes.

30 ans de vie municipale, 30 ans pendant lesquelles la population lui a accordé sa confiance, participant à toutes les réunions, à toutes les évolutions de la commune.

Avec son sens de la modernité, il a soutenu tous les projets novateurs de la commune. Il s'est occupé très longtemps du bureau d'aide sociale et de l'organisation du repas des anciens.

Il a été également Président de l'association des Vieux Travailleurs (UNRPA).

Nous garderons en mémoire ses convictions et ses engagements aux services des autres et pour cela il restera pour nous un exemple.

- Sommaire
- 3 Edito
- 4 Délibérations du Conseil Municipal
- 7 Les tarifs communaux
- 8 Les travaux
- 10 La vie scolaire
- 11 Rapport annuel sur l'assainissement public
- 12 Entretien des espaces verts à Serquigny
- 14 Notre commune se mobilise pour l'emploi
- 16 Le personnel communal
- 17 Elections et validité de la carte d'identité
- 18 Du côté de nos aînés
- 20 Maladie d'Alzheimer et apparentés
- 21 Retour sur le XXI<sup>ème</sup> salon de peinture
- 22 La médiathèque
- 24 Le sport
- 26 Renseignements utiles



N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans l'espace téléchargement.

[www.serquigny.fr](http://www.serquigny.fr)

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Il est encore possible de vous présenter à nouveau mes meilleurs vœux pour vous et vos familles.*

*Comme vous pourrez le constater en lisant ce journal, nous continuons à faire progresser notre commune et à améliorer nos services.*

*L'avenir appartient à ceux qui le construisent, c'est le sens de notre action au quotidien.*

*La fusion des Communautés de Communes, Risle Charentonne et de l'Intercom du Pays Beaumontais est maintenant une réalité.*

*Cet ensemble de 24 communes et 16 000 habitants représente une force nouvelle pour notre région, nous y prendrons toute notre place.*

*La commune s'est mobilisée pour l'emploi, nous le faisons dans la mesure de nos moyens financiers, de nos besoins en personnel et des formations que nous pouvons proposer.*

*Le dernier conseil a pris la décision d'investir près de 100 000 € pour réinstaller des jeux pour les enfants dans le parc et remplacer les rambardes d'un pont.*

*Notre action culturelle se renforce avec en son centre l'activité de la médiathèque, avec une nouvelle ouverture au public et l'achat de deux liseuses électroniques.*

*La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a mobilisé les élus, notre personnel, les associations et l'appui des équipes enseignantes.*

*La préoccupation de la préservation de l'environnement est partagée par le Conseil et notre personnel.*

*Nous travaillons à relancer le démarrage du projet de pôle socio-médical, souhaitons que nous puissions le faire aboutir.*

*Nous avons terminé la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement du centre-ville et nous ferons la dernière en direction de Beaumont le Roger en 2014.*

*Je voudrais mettre en avant tout le travail réalisé par les bénévoles des associations, déterminant pour la qualité de vie dans notre commune ainsi que la précieuse collaboration de Monsieur MARZEC pour la tranquillité publique.*



*Lionel PREVOST  
Maire de Serquigny  
Vice Président du Conseil Général*

## Séance du 27 juin 2013

### ● REPARTITION DES SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE » / Période transitoire entre la date d'effet de la fusion et l'élection des conseillers communautaires

Considérant que la commune de Serquigny est membre de la Communauté de Communes issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'Intercom du Pays Beaumontais et de la Communauté de Communes Risle Charentonne et qu'elle doit se prononcer sur la composition de l'assemblée délibérante de l'EPCI issue de la fusion pour la période transitoire entre la date d'effet de la fusion et l'élection des conseillers communautaires de mars 2014 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de proroger le mandat des délégués communautaires jusqu'à l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI issu de la fusion, pour la période transitoire entre la date d'effet de la fusion et l'élection des conseillers communautaires de mars 2014.

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 31 août 2013 et ont la possibilité de fixer un nombre total de sièges ne pouvant excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV, la répartition des sièges tenant compte de la population de chaque commune ;

Le Conseil Municipal, approuve également le nombre et la répartition suivante à compter des échéances électorales de mars 2014 :

Communes	Population municipale	Nb Délégués
Beaumont le Roger	2 994	8
Serquigny	2 051	5
Nassandres	1 375	3
Barc	1 063	2
Goupillières	780	2
Combon	771	2
Beaumontel	713	2
Sainte Opportune du Bosc	657	2
Fontaine l'Abbé	598	2
Grosley sur Risle	549	2
Ecardenville la Campagne	421	2
Fontaine la Sorêt	409	2
Barquet	394	1
Le Tilleul Othon	381	1
Perriers la Campagne	369	1
Braye	335	1
Romilly la Puthenaye	307	1
Rouge Perriers	303	1
Thibouville	284	1
Le Plessis Sainte Opportune	275	1
Carsix	245	1
La Houssaye	218	1
Launay	212	1
Berville la Campagne	160	1
<b>Total Sièges</b>		<b>46</b>

### ● RESILIATION DU BAIL DE LA GENDARMERIE AVEC LA SECOMILE

La gendarmerie de la commune de Serquigny a été construite dans le cadre d'une convention de construction d'un bail locatif et d'un bail emphytéotique en date du 30 avril 1970 pour une durée de 70 ans.

Les prêts nécessaires à la construction de la gendarmerie qui ont été contractés sont à ce jour remboursés par la SECOMILE.

Le Conseil Municipal, demande la résiliation simultanée des baux visés ci dessus.

### ● MISE EN PLACE D'UNE ZONE BLEUE EN CENTRE VILLE

La création d'une zone bleue en centre-ville a été évoquée à plusieurs reprises en Conseil Municipal et sera mise en œuvre rapidement.

Ce mode de stationnement doit permettre de conserver le dynamisme et l'attractivité du bourg en le libérant des voitures ventouses qui accaparent les emplacements situés à proximité des commerces.

Le stationnement sera gratuit mais limité à une heure de 9 h à 19 h du lundi au samedi et sera géré par un disque horaire obligatoire sur ce périmètre.

**ZONE BLEUE**  
Stationnement  
gratuit réglementé

Durée de stationnement limitée à une heure maximum  
Lundi au Samedi de 9 heures à 19 heures  
Sauf jours fériés

**Circuler, s'arrêter, se garer : à chacun son tour !**

Pour un stationnement de plus longue durée, utilisez les parkings publics à proximité notamment :

- Rue Pierre Séward,
- Rue de Normandie.

**Bien stationner, un geste citoyen !**

Ce disque doit être apposé en évidence, à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée, et sur la face interne ou à proximité immédiate du pare-brise.

Hôtel de Ville de Serquigny  
Téléphone : 02.32.44.10.15  
mairie@serquigny.fr  
Site internet : www.serquigny.fr

## Séance du 27 juin 2013 (suite)

### ● FONDS DE MINORATION FONCIERE / LOGEMENTS SOCIAUX DU PROJET DE POLE MEDICO-SOCIAL

Dans le cadre du projet de pôle médico-social, il est envisagé la réalisation de 15 logements sociaux : 6 T2, 6 T3, et 3 T4.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a accepté d'assurer le portage foncier de l'opération. Il va donc rétrocéder l'ancien haras au Logement Familial de l'Eure (en charge de la réalisation du projet).

Dans ce cadre, la Commune de Serquigny est sollicitée pour participer au fonds de minoration foncière.

Le prix de cession actualisé est de 81 762 € (acquisition 76 000 € + frais de notaire 1 440 € + frais généraux 2 710 € + actualisation 1 612 €).

Afin de connaître le prix du foncier dédié aux logements sociaux, il est procédé à une proratisation à partir de la surface utile : 81 762 € pour les 1727 m<sup>2</sup> du projet total soit 47 438 € pour les 1002 m<sup>2</sup> dédiés aux logements sociaux.

Ainsi, le montant de la minoration pourrait être calculé ainsi :

Co-financeurs	% du prix de cession actualisé	Montant de la subvention	Aide par logement
EPFN	20%	9 488 €	633 €
Conseil général de l'Eure	10%	4 744 €	316 €
Commune de Serquigny	10%	4 744 €	316 €
TOTAL	40%	18 976 €	1 265 €

Le prix de cession minoré serait ainsi de 62 786 € (81 762 € - 18 976 €).

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de minoration foncière à l'Etablissement Public Foncier de Normandie d'un montant de 4 744 € au profit du Logement Familial de l'Eure dans le cadre du rachat de l'ancien haras.

### ● TRAVAUX DE CREATION D'UNE RESERVE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - VILLAGE LA PORTE

La création d'une réserve de lutte contre l'incendie est indispensable depuis la destruction du château d'eau du « Village La Porte » et la mise hors service de la bouche incendie située juste à son pied.

Lesdits travaux consistent en la création d'une réserve permettant aux services de lutte contre l'incendie de disposer de 60m<sup>3</sup> d'eau par heure pendant deux heures soit 120 m<sup>3</sup> (circulaire interministérielle du 10 décembre 1951).

Compte tenu du montant prévisible des travaux, il s'agit d'un marché à procédure adaptée dont l'attribution relève de la compétence du Conseil Municipal (cf : règlement intérieur des marchés publics de la Commune).

La consultation s'est déroulée du 19 avril au 17 mai 2013. Trois candidats ont proposé au total 4 offres, les variantes étant autorisées. Après analyse selon les critères techniques (références, garantie, choix technique) et le coût des travaux, l'offre de la société SONOTER a été jugée la mieux-disante. Celle-ci propose l'installation d'une cuve acier enterrée pour un montant de 33 555,00 euros HT (soit 40 131,78 euros TTC).

Les crédits pour cette opération ont été inscrits au budget primitif.



La réserve de lutte contre l'incendie au « Village La Porte »

## Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013

Monsieur le Maire rend hommage à M. Jean JAMES qui vient de nous quitter. Conseiller Municipal en 1959, fonction qu'il a exercée pendant plus de 30 ans dont une partie en tant qu'adjoint au Maire. Lorsque l'occasion se présentera, il conviendra de donner son nom à une rue.

### ● **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A L'INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE**

Suite à la fusion entre la Communauté de Communes Risle Charentonne (CCRC) et l'Intercom Pays Beaumontais (IPB) au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour ne constituer qu'une seule entité : L'Intercom Risle et Charentonne (IRC), le Conseil Municipal a décidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le transfert de la compétence Assainissement, du contrat d'affermage passé avec l'entreprise VEOLIA, des emprunts, de l'aide financière et des marchés publics en cours, de la commune de Serquigny à l'Intercom Risle et Charentonne.

### ● **DEGREVEMENT DE LA PART COMMUNALE SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

5 usagers ont subi d'importantes fuites d'eau sur leurs canalisations (après compteur).

Considérant que l'eau sur-consommée n'a pas été assainie, le Conseil Municipal décide d'exonérer les usagers concernés du paiement de la part communale sur l'assainissement, dans la limite d'une franchise équivalente au double de la consommation annuelle habituelle (moyenne sur les trois dernières années). L'exploitant du réseau, la Société Véolia Eau, renoncera également à sa rémunération sur la partie assainissement, à l'exception d'une franchise équivalente au double de la consommation annuelle.

### ● **BOIS COMMUNAUX / PROJET DE GESTION**

La commune possède 25 ha de bois communaux, les « Petits et les Grands Communaux » qu'il convient d'entretenir. Suite à une première campagne de coupe en début d'année 2013, 10 lots ont été vendus dans les « Petits Communaux » pour une quantité de 101 stères de bois. Le Conseil Municipal décide la gestion suivante pour l'année 2014 :

#### **Bois des « Petits Communaux » :**

Une nouvelle campagne de coupe est mise en place dès l'automne 2013 dans la continuité de la campagne du début de l'année avec la mise en vente d'une dizaine de lots.

Les modalités sont les mêmes que la dernière campagne, à savoir :

- publicité via le « Serquigny Infos »
- inscription durant le mois de novembre 2013
- tirage début décembre
- démarrage de l'abattage à partir du 15 décembre 2013 et jusqu'en mars/avril 2014

Monsieur le Maire propose de fixer la taxe d'affouage à hauteur de 7 € le stère.

Concernant « les Bruchettes » (ancienne décharge), après un remblai en terre végétale, la coopérative COFOR OUEST se chargera du reboisement en essences locales.

#### **Bois des « Grands communaux » :**

La coopérative COFOR OUEST est chargée d'effectuer une coupe. Celle-ci devait avoir lieu à l'automne 2013 mais les retards pris sur d'autres chantiers au printemps dernier risquent de repousser leur intervention en 2014.

### ● **ETUDES DES ENTREES DE VILLE**

Le Conseil a décidé de faire une étude sur les entrées de ville, rue des Terriers, route du Petit Nassandres, « Village La Porte ». Celle-ci a pour vocation de faire des propositions sur le marquage des entrées, l'amélioration de la sécurité et la réduction de la vitesse des véhicules. Dans ce cadre, il a été demandé au Conseil Général de faire passer le « Village La Porte » en agglomération permettant à la municipalité de pouvoir étudier ce dossier et prendre les mesures nécessaires. La Commune de Serquigny s'est rapprochée de la Mairie de Fontaine l'Abbé qui est concernée par une partie du village.

## TARIFS COMMUNAUX AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014

	Montant		Montant
<b>ECOLES</b>		<b>EGLISE</b>	
<b>Cantine :</b>		Gardiennage & sonnerie cloches	264,00 €
* Tarif normal	2,85 €	<b>CIMETIERE (concessions)</b>	
* Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,30 €	Trentenaire	101,00 €
Majoration après 3 repas pris		Cinquantenaire	167,00 €
sans inscription	1,00 €	Droit de superposition	29,00 €
Tarif pour le personnel communal	3,00 €	Columbarium (trentenaire)	263,00 €
* Tarif pour les personnes extérieures		Columbarium – urne supplémentaire	109,00 €
au service	3,00 €	Cavurne (trentaire)	137,00 €
<b>Garderie :</b>		Cavurne (urne supplémentaire)	57,00 €
* 1/2 journée	Tarifs différenciés	Scellement d'urnes	29,00 €
* Journée	Tarifs différenciés		
<b>Elèves hors Commune:</b>	550,00 €	<b>DROITS DIVERS</b>	
<b>CLIS hors Commune:</b>	670,00 €	Droit de place marché (le ml)	0,80 €
<b>SALLE DES FETES</b>		Droit de stationnement	70,00 €
<b>Commune :</b>		Taxe d'affouage	7,00 €
Bals & thés dansants	83,00 €	Livrets de naissance	35,00 €
Repas	218,00 €		
Vins d'honneur	99,00 €	<b>REGIES</b>	
Loto	20,00 €	Programmes salon de peinture	2,00 €
Concours de cartes & autres	13,00 €	Droit d'inscription 10 kms Serquigny	7,00 €
Vaisselle pour repas			
(sauf 1ère manifestation d'association)	67,00 €	<b>MEDIATHEQUE</b>	
Vaisselle pour vins d'honneur	41,00 €	Carte d'adhérent adulte – Commune	3,00 €
1ère manifestation d'association	86,00 €	Carte d'adhérent adulte	
<b>Hors Commune :</b>		Hors Commune	5,00 €
Bals & thés dansants	319,00 €	Option livres – Hors Commune	15,00 €
Repas	399,00 €	Option CD/DVD – Hors Commune	15,00 €
Vins d'honneur	199,00 €	Impressions N/B	0,20 €
Concours de cartes, Loto & autres	25,00 €	Impressions couleurs	0,70 €
Ventes avec recettes	230,00 €	Cours d'informatique - Commune	7,00 €
Vaisselle pour repas	150,00 €	Cours d'informatique	
Vaisselle pour vins d'honneur	77,00 €	Hors Commune	15,00 €

## Travaux d'assainissement au grand hamel



Les travaux réalisés par l'entreprise SONOTER ont démarré le 11 mars dernier et ont dû être stoppés pour cause du niveau élevé de la nappe phréatique. Les travaux d'assainissement dans la rue du Grand Hameau ont pu reprendre et être terminés à l'automne dernier. Rappelons que ces travaux ont pour objet :

- la reprise du réseau des eaux pluviales sur le tronçon entre la route départementale n°133 et la voie SNCF,
- l'extension du réseau des eaux usées sur la rue du Grand Hamel et la rue du Grand Hameau,
- le raccordement du CERDATO et d'ARKEMA pour les eaux domestiques et le passage des fourreaux pour le futur réseau de fibre optique.

Une convention de déversement avec une participation financière sera signée avec ARKEMA.

## Poursuite des travaux de construction du loquerais 3

En avril 2013 a démarré la construction du Locquerais 3, dernière tranche des travaux sur cette partie de la commune qui doit compter 13 logements (1 T2, 5 T3, 6 T4 et 1 T5).



*Début des travaux en avril 2013*



*Logements en construction en novembre 2013*

Cette opération comprend 9 logements individuels allant du T2 au T5 ainsi que 4 logements collectifs allant du T2 au T3. La livraison de ces logements est prévue au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

## Parc de loisirs



L'aire de jeux du parc de loisirs a été démontée en 2012 pour des raisons de sécurité. Une consultation a été lancée pour la réalisation d'une nouvelle aire de jeux extérieures comprenant deux espaces distincts : espace 2/6 ans et 6/10 ans avec un sol coulé et une clôture avec portillon. Le marché est constitué d'une tranche ferme pour l'espace 2/6 ans d'un montant de 26 420 € TTC et d'une tranche conditionnelle d'un montant de 44 060 € TTC.

Les jeux seront installés sur une dalle béton puis sur un sol coulé amortissant les chutes.

Les aires seront clôturées et un portillon avec groom sera installé pour chaque aire. Ces installations seront prochainement mises en place.



## Travaux centre ville deuxième tranche

De juillet à septembre 2013, après la remise aux normes de l'ensemble des réseaux (eaux, gaz, électricité, assainissement, éclairage), s'est déroulée la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restructuration du centre ville sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Eure.

L'ensemble des trottoirs, des bordures, de la chaussée et des parkings a été refait.



Dans cette zone des écoles, une attention particulière a été portée au cheminement piétonnier et à la sécurité :

- un plateau surélevé a été réalisé devant les écoles,
- le carrefour de la rue des anciens combattants AFN et de la Côte St Georges ont été traités afin de sécuriser le passage des piétons avec l'installation d'un système lumineux de part et d'autres du passage, déclenché via un bouton poussoir.



Le montant de la participation au Conseil Général pour cette 2<sup>ème</sup> tranche s'élève à 296 000 €. La 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de l'opération (de la Mairie à la sortie du bourg en direction de Beaumont Le Roger) sera réalisée en 2014.

## Bilan de la rentrée

La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions. L'école primaire (élémentaire et maternelle) compte un effectif de 265 enfants. Les équipes pédagogiques sont quant à elles inchangées.

Il existe toujours 2 services à la cantine de 45 et 52 élèves, 8 adultes et 3 enseignants.

Des travaux ont été réalisés à l'école Jean Jaurès qui devraient permettre à la collectivité de réaliser des économies de chauffage et de résoudre les problèmes d'acoustique dans les classes.

Le panneau de basket qui n'était plus aux normes a été remplacé et des buts de hand-ball ont été installés pour aménager la cour de l'école élémentaire.

C'est à la rentrée que la municipalité a mis en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme conçue par le gouvernement. Le but de ces activités est de donner de l'intérêt aux enfants pour la Culture, les loisirs, le sport, la lecture plaisir, le théâtre, les loisirs créatifs...

D'autres activités comme les percussions, les danses africaines, la couture, la broderie seront proposées aux enfants dès janvier 2014.

Peu d'enfants ne viennent pas au périscolaire en primaire. Un peu plus en maternelle, certains parents qui prennent des RTT viennent chercher leurs enfants plus tôt le vendredi.

C'est à la fin de l'année scolaire qu'un bilan complet pourra être fait.

## Le devoir de mémoire...

La date du 11 novembre commémore le 95<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de l'Armistice à Rethondes, entre la France et l'Allemagne, qui met fin à la Première Guerre Mondiale, le 11 novembre 1918.

Mais cette année, les cérémonies commémoratives prennent une dimension particulière à la veille des célébrations du Centenaire de la Grande Guerre.

En enseignement civique, Mme DESPRES, Directrice de l'école élémentaire, a travaillé sur le devoir de mémoire avec les élèves de CM2. Pour enrichir leurs connaissances et susciter leur curiosité. Elle a sollicité Monsieur le Maire qui les a reçus à l'Hôtel de Ville. Il leur a ainsi présenté les 2 monuments aux Morts de Serquigny, et a répondu à toutes leurs questions.

Au terme de cette action, la Directrice, l'une de ses collègues et quelques élèves sont venus assister à la cérémonie du 11 novembre, devant le monument aux Morts. Monsieur le Maire a mis à l'honneur ces enfants qui ont fourni un excellent travail sur le devoir de Mémoire.

Finalement, tout le monde s'est retrouvé, à la Mairie, autour d'un verre de l'amitié.

Merci aux élèves, institutrices, parents et élus pour cette belle commémoration.



## Mode de paiement de la cantine



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les repas de cantine des élèves des écoles de Serquigny ne seront plus réglés par tickets mais seront facturés mensuellement par titre du Trésor Public.

Les inscriptions se feront à l'année et les inscriptions occasionnelles devront être faites avant 16 h, la veille en téléphonant au 02 32 44 14 00.

L'objectif de cette démarche est une simplification pour les familles et une meilleure gestion des stocks de denrées alimentaires.

Les familles disposant de tickets pourront les rapporter en Mairie avant la fin janvier 2014.

## Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif /Exercice 2012

Le rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2012, conformément, à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le service ne concerne que la commune de Serquigny.

Il fait l'objet d'une délégation de service par affermage. Le délégataire est la société Véolia Eau via la Compagnie Fermière des Services Publics.

**Condition d'exploitation du service :** le service d'assainissement de la Collectivité a été délégué dans le cadre d'un contrat de type Affermage en date du 01/10/2004.



### Les chiffres clés du service en 2012 :

- 1 892 habitants desservis ;
- 826 clients raccordés ;
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 3000 équivalents habitants ;
- 7 postes de relèvement ;
- 10 kms de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales.

### ● Evolution du nombre d'abonnés du service

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'abonnés desservis	788	821	811	810	821	833	826

D'après les statistiques de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux d'occupation moyen pour les résidences principales est de 2,29 habitants par logement.

La population desservie peut donc être estimée à  $826 \times 2,29 = 1892$  habitants.

La station d'épuration par boues activées est d'une capacité de 3 000 équivalents habitants.

Celle-ci a été mise en service le 01/06/2005.

En 2012, les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 80 115 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 219 m<sup>3</sup>. Les valeurs sont établies sur la base de 14 bilans d'autosurveillance journaliers.

En comparant le débit de temps sec nominal et le débit moyen annuel, on observe que la station fonctionne à environ 46 % de sa capacité nominale.

En comparant la charge polluante nominale (db05) et la charge polluante moyenne annuelle, on observe que la station fonctionne à environ 47% de sa capacité nominale.

Enfin, le volume de boues évacuées a été de 189 tonnes de matières brutes qui une fois déshydratées a représenté 38 tonnes de matières sèches.

### ● Données financières du service d'assainissement collectif

#### Le prix du service – montant et structure de la redevance

##### La redevance d'assainissement se compose :

- d'une part revenant à la commune, part liée à la consommation = 1,0265 € HT/m<sup>3</sup>
- d'une part revenant à l'exploitant, abonnement annuel = 28,12 € HT et d'une part liée à la consommation = 0,9230 HT/m<sup>3</sup>

Par ailleurs, les usagers du service doivent s'acquitter d'une redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Cette redevance est de 0,30 € HT/m<sup>3</sup>.

Le prix du service est défini à partir de la consommation d'eau potable de chaque abonné.

Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La collectivité fixe les éléments de tarification du service, à l'exception des taxes et redevances qui relèvent des prérogatives des Agences de l'Eau et de l'Etat.

Le service est assujéti à la TVA.

Soit pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> un coût HT de 296,39 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de 298,06 € au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le montant TTC de la redevance assainissement s'établit ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 318,92 € TTC soit 2,66 € TTC / m<sup>3</sup>

### ● Recettes d'exploitation :

	2010	2011	2012
Recette d'exploitation résultant du service d'assainissement collectif	84 237 €	74 834 €	84 854 €

● **Depuis 6 ans**, sous l'impulsion du Conseil Municipal et de Monsieur Jean-Claude CREMER employé communal, chargé des espaces verts de Serquigny, la commune s'est engagée dans une valorisation paysagère avec comme actions principales :

- des plantations d'arbres et arbustes,
- des créations de massifs fleuris :  
pour une superficie totale d'environ 800 m<sup>2</sup>, 7800 plantes fleuries et 1600 bulbes sont plantés chaque année. Ils sont notamment composés de vivaces et de graminées et couverts de paillettes de lin l'été.

- le réaménagement de certains espaces verts :  
les arbres du parc sont étiquetés afin de permettre aux visiteurs de se familiariser avec les espèces plantées et de réactualiser l'arboretum.

Quant à l'arrosage des plantes et arbustes, deux récupérateurs d'eau aux locaux techniques et à la médiathèque permettent de limiter les prélèvements dans la rivière.

- l'engagement dans une démarche de réduction importante des produits de traitement :

La commune s'est aussi engagée en 2012 avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) dans une démarche de respect de la réglementation pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Des affiches sont disposées à la mairie, à la médiathèque et aux jardins familiaux afin d'expliquer la réglementation et de préserver la qualité des eaux. Plus aucun produit de traitement ne sera utilisé sur la commune à l'exception du cimetière.



Eté 2013



Eté 2013



Eté 2013

Ces engagements imposent aux Services Techniques des contraintes fortes pour garder une commune propre. L'achat d'un désherbeur au gaz, subvention à 40 % par l'Agence de l'Eau permet de traiter des zones comme le parvis de la mairie et les allées du parc. Pour le reste : caniveaux, trottoirs et zones diverses : le binage est nécessaire.

L'achat d'une désherbeuse pour caniveau est à l'étude,

Le budget consacré pour cette démarche est de 4 000 €/an.

## Un autre regard sur le jardin



*Hellébore*

● L'automne et l'hiver sont des périodes de l'année où le jardinier est moins sollicité et peut envisager ses futurs aménagements de jardin.

Sa première source d'inspiration doit être la nature avec ses phases de repos et ses phases d'abondance.

Or souvent le jardinier ne supporte pas les vides ; pourtant accepter le vide de l'hiver, c'est comme accepter que l'arbre perde ses feuilles en automne.

Les vivaces en association avec des arbustes persistants peuvent être une alternative intéressante au fleurissement classique qui nous oblige à une plantation printanière, suivie d'une plantation automnale.

● Pourquoi les vivaces qui se plaisent très bien dans la nature ou dans les jardins de nos grands-mères ne trouveraient-elles pas leur place dans nos massifs pour combler ces fameux « vides » ?

En structurant ces derniers et en les habillant avec des plantes persistantes (hellébore, heuchère, Bergénia, Lamium) des graminées (Carex...) et des arbustes à feuilles persistantes (Choisya, Nandina, Osmanthus etc.) le jardinier laisse ses massifs évoluer au fil des saisons (Les massifs devant la salle des fêtes de Serquigny peuvent être source d'inspiration). Il n'oubliera pas également les plantes grimpantes qui méritent une place de choix dans un aménagement de jardin : le long d'un mur disgracieux, d'une clôture... il sera possible de faire courir un chèvrefeuille odorant (*Lonicera heckrottii*) ou plus original : un hortensia grimpant (*Hydrangea petiolaris*) qui pousse lentement et se plaira, exposé au Nord.

Attention, à bien choisir, car certaines grimpantes vigoureuses pourront facilement grimper à plusieurs mètres de hauteur.



*Heuchère*



*Bergénia*



*Carex*



*Choisya*

● Seront rajoutés également, des rosiers arbustifs choisis pour leurs fruits (Cynorhodons) et des arbustes à fruits décoratifs (*Callicarpa*, symphorine, houx...). Ce ne sont pas des végétaux rares, mais il faut faire l'effort de les associer et de comprendre l'équilibre hivernal qu'ils procurent.



*Callicarpa*



*Cynorhodon*

Ainsi, profiter et apprécier les inflorescences fanées de certaines graminées (qu'il vaut mieux tailler au début du printemps, plutôt qu'à l'automne) porte également un autre regard sur le jardin.

La patience du jardinier sera récompensée lors de l'arrivée du printemps.

## Emploi d'avenir



L'Etat s'est engagé à hauteur de 100 000 recrutements à fin 2013 pour atteindre un total de 150 000 emplois d'avenir au 31/12/2014.

Au 31 août 2013 (source gouvernementale), 50 000 recrutements avaient été réalisés. **La forte mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés** (missions locales, Cap emploi et Pôle emploi, OPCA, services de l'Etat, collectivités...) pour la mise en œuvre du dispositif emplois d'avenir, durant ces derniers mois, **a porté ses fruits.**

Près de 9 jeunes sur 10 recrutés n'ont pas le bac, conformément aux objectifs du dispositif. Ces jeunes sortis du système scolaire sans avoir de qualification, ou d'un faible niveau, accèdent à une solution d'emploi stable et ont une nouvelle opportunité

de se former, voire de se qualifier.

Plus de 83% des jeunes recrutés en Emploi d'avenir sont inscrits à Pôle emploi (dont un tiers le sont depuis plus de 12 mois).

Pour ce qui concerne Serquigny, le recrutement d'emplois d'avenir s'est inscrit dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Les jeunes recrutés seront diplômés à l'issue de leurs contrats du BAFA, du BEPJEPS, du CAP petite Enfance, selon les profils de chacun...

## C'est quoi, un emploi d'avenir ?

« **L'objectif est de redonner espoir à la jeunesse** ». Les emplois d'avenir permettent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de vivre une vraie première expérience professionnelle enrichissante et reconnue.

C'est :

- un CDI ou CDD de 1 à 3 ans, à temps plein (sauf exception)
- une formation pour apprendre un métier et préparer son avenir
- un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après.

Les compétences acquises durant le déroulement de l'emploi d'avenir seront reconnues par une attestation d'expérience professionnelle.

La présentation à un concours ou à un examen pour acquérir un diplôme sera favorisée pendant ou à l'issue d'un emploi d'avenir.

Chaque jeune a un référent au sein de la mission locale qui l'accompagne pendant tout le temps de l'emploi d'avenir pour construire son projet professionnel et l'aider à résoudre ses problèmes éventuels de logement, santé, mobilité...

Les emplois d'avenir concernent à la fois les activités ayant une utilité sociale ou de préservation de l'environnement ou encore les secteurs créateurs d'emplois.

## Les contrats aidés

L'objectif de ces contrats aidés est de faciliter l'accès à l'emploi des actifs qui en sont le plus éloignés, (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...) notamment les allocataires des minima sociaux. Ils ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat.



C'est pour s'inscrire dans cette démarche en faveur de l'emploi que notre commune de Serquigny a accueilli en 2013, 4 personnes, aux services administratifs, techniques et à la médiathèque.

## Qu'est qu'un Contrat Aidé (CAE/CUI)?

### ● Définition

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.



### ● Remarque

Les personnes « en difficulté sur le marché du travail » sont : les demandeurs d'emploi de longue ou de très longue durée (par exemple les personnes ayant 12 mois de chômage dans les 18 mois précédents, ou 24 mois dans les 36 mois précédents), les bénéficiaires de minima sociaux tels que l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou le RMI, les personnes handicapées, les personnes de plus de 50 ans au chômage depuis plus de 3 mois ou en congé (ou convention) de conversion, les jeunes sans aucune qualification...

## Les stagiaires

Le stage s'inscrit dans la scolarité du jeune (lycéen ou étudiant), mais aussi de l'adulte en cours de reconversion professionnelle, et peut être nécessaire à l'obtention du diplôme. C'est notamment le cas dans les écoles d'ingénieurs, de commerce, les IUT... Faire un stage au cours de son cursus scolaire revêt une grande importance. En effet, le stage possède plusieurs enjeux pour l'étudiant (que son stage soit obligatoire ou optionnel). Il permet, en premier lieu, de valoriser son diplôme et ses études en montrant à ses futurs recruteurs que, en plus de la théorie, il a cumulé, de l'expérience et des compétences utiles pour son futur métier. Il revêt donc d'une grande importance de l'indiquer sur son CV. Enfin, le stage peut permettre également de confirmer (ou non) son intérêt pour telle ou telle profession, la réalité d'un métier étant souvent différente de l'idée que l'on s'en fait.

**Au-delà de cet accompagnement, la Commune de Serquigny voit aussi l'intérêt en prenant des stagiaires de les initier à la vie locale, de leur permettre d'appréhender l'ensemble des contraintes rencontrées dans la gestion des affaires d'une commune. Etre citoyen, c'est avant tout comprendre pour agir au mieux dans l'intérêt général.**

La Commune de Serquigny a accueilli 22 stagiaires en 2013, 8 dans les services administratifs, 7 aux services techniques, 5 au pôle jeunesse, une à la cantine des écoles, et un stagiaire à la médiathèque.

## Emplois saisonniers

De plus en 2013, 8 jeunes ont pu bénéficier d'un emploi saisonnier au sein des services de notre commune pour une moyenne de 3 semaines chacun.

### En résumé notre commune a accueilli en 2013 :

Types d'emplois	Nombre de personnes
Stagiaires	22
Contrats Aidés	4
Emploi d'avenir	2
Emplois saisonniers	8

## Michel MARZEC, un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)



### Pourquoi un ASVP à Serquigny ?

Afin de lutter contre les incivilités dans la commune (problèmes de divagations d'animaux, de sécurité dans le parc, de stationnement, de voisinage) et veiller à la tranquillité des habitants de Serquigny, tout en privilégiant le dialogue et la concertation, le Conseil Municipal a décidé de recruter, un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Il a en charge la surveillance des édifices publics, du parc communal et de l'ensemble de la voie publique.

Ne pouvant pas prendre un agent à temps complet pour des raisons budgétaires et ayant besoin d'une personne formée, expérimentée pouvant satisfaire le tribunal pour son agrément, Monsieur Michel MARZEC a été engagé depuis le début du mois de juillet 2013, à raison de 3 heures par semaine.

**Son parcours :** Agé de 58 ans, Michel MARZEC a passé 37 années au sein de la Gendarmerie, dont 22 ans à la Brigade de Serquigny avant de prendre sa retraite en 2012.

**Ses atouts :** La connaissance du territoire de la commune et des habitants de Serquigny et son expérience de Gendarme pendant de nombreuses années.

**Ses missions :** L'Agent de Surveillance des Voies Publiques (ASVP) est un agent communal. Il est agréé par le Procureur de la République et assermenté par le juge du tribunal, à la demande du Maire. L'ASVP a prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance pour pouvoir agir seul sur la voie publique.

**Concrètement cela signifie qu'il peut :**

- constater, voire verbaliser : les cas d'arrêts ou de stationnements interdits gênants ou abusifs (Art. L.130-4 et R.130-4 du code de la route)
- sanctionner le défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule (Art. 211-21-5 du code des assurances) et à la non-observance des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics (Art. L.1312-1 du code de la santé publique), ainsi que le non respect des règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et les nuisances sonores (Art. 2 du décret n°95-409 du 18 avril 1995).

Il peut être nommé également par le Maire pour rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme. Enfin, comme n'importe quel autre citoyen, il peut intervenir en cas de crime ou de délit flagrant conformément aux dispositions des articles 53 et 73 du code de procédure pénale.

*Nous souhaitons la bienvenue à Michel MARZEC au sein de l'équipe des employés municipaux.*

## Notre personnel communal se forme aux premiers secours



L'ensemble du personnel communal (33 agents) a suivi en juin dernier une formation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1). Le PSC1 est la formation de base aux premiers secours en France. Défini par arrêté interministériel des Ministères de l'Intérieur et de la Santé, il est délivré par les associations agréées et organismes habilités. Toute personne peut suivre cette formation, qui est adaptée si nécessaire aux stagiaires handicapés. Le formateur évalue les stagiaires de façon continue tout au long de la formation, il n'y a pas d'examen. Ceux qui participent activement à l'ensemble de la formation reçoivent un certificat de compétences.

Pendant la formation, les stagiaires sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours. Les principaux cas traités sont l'étouffement, l'hémorragie et l'inconscience. Chaque stagiaire pratique les gestes enseignés sur d'autres stagiaires ou, pour ceux qui le nécessitent pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, sur des mannequins. Le stagiaire est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, les cas concrets, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.



## **Nouveau Mode de Scrutin** **Quelques changements pour Serquigny**

La loi du 17 mai 2013 (art. L260 s. du code électoral) modifie le mode de scrutin pour les communes de 1000 habitants et plus : le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'appliquera donc à **Serquigny**, lors des élections municipales qui se dérouleront les **23 et 30 Mars 2014**.

La durée du mandat est inchangée et fixée à 6 ans.

**Les principaux changements pour Serquigny liés au nouveau mode de scrutin sont :**

Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou un homme/une femme.

**LE VOTE S'EFFECTUERA SUR LISTE ENTIÈRE.**

Le panachage, le raturage ou la suppression de noms de candidats ne seront plus autorisés sous peine de bulletin nul.

**La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires figurera de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal.**

Les conseillers seront élus par fléchage, c'est le principe « un bulletin, deux listes ».

En outre, quel que soit le seuil démographique de la commune, une déclaration de candidature sera obligatoire lors des prochaines élections municipales.

**Ainsi, il ne sera plus possible de voter pour un candidat qui n'aurait pas fait de déclaration de candidature.**

## **Modalités de vote par procuration**

● Les modalités de vote par procuration ont été partiellement modifiées. Elles vous sont rappelées ci-dessous :

**Le formulaire cartonné Cerfa n°12668\*01**

Les électeurs ont toujours la possibilité de se rendre dans les tribunaux, commissariats et gendarmeries pour établir une procuration, selon des modalités inchangées, au moyen du formulaire cartonné Cerfa n° 12668\*01.

● **La mise en ligne d'un nouveau formulaire**

Les électeurs pourront utiliser un formulaire disponible en ligne notamment sur le site <http://service-public.fr> sous le numéro 14952\*01(D). Ce formulaire se présente sous la forme de deux pages A4 qui devront impérativement être imprimées en deux parties.

La partie « Vote par procuration » sera transmise à la mairie soit sous enveloppe en recommandé avec accusé de réception, soit par porteur contre accusé de réception.

## **Informations relatives à la prolongation de la durée de la carte d'identité**

Le 17 juillet 2013, le gouvernement a annoncé l'extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité **de 10 ans à 15 ans**. L'entrée en vigueur de cette mesure s'effectuera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures. Cette mesure sera également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est-à-dire aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de **10 ans**.



## Noce d'or d'Yvette et Marcel, le 27 juillet 2013



Il y a un peu plus de 50 ans, en 1961 Marcel et Yvette se sont rencontrés à Serquigny.

Marcel travaillait en région parisienne et Yvette chez Organico.

Difficile de se marier et d'avoir une vie commune dans ces conditions.

Aussi par amour, Marcel a quitté Paris et a testé les usines de la région (Organico, Compin, Prestil) et le mariage a eu lieu le 27 juillet 1963 à Goupillères. Mais l'usine pour Marcel c'était difficile, aussi a-t-il repris des cours du soir pour devenir professeur de chaudronnerie.

Mais c'était sans compter sur son courage et son charisme.

En 1989, il s'est investi dans la commune au service de ses concitoyens et de 1995 à 2008, il a été

adjoint à la Culture où Yvette lui a apporté tout son concours. Pendant de nombreuses années il a assuré la trésorerie des Anciens Combattants et il a été l'initiateur du cyclotourisme au Club Sportif d'ATO. En 1996, la retraite a sonné pour tous les deux.

De leur union sont nés 2 enfants, Philippe et Claire qui en 2012 leur a donné la joie d'accueillir leur petit fils « Dany ».

Depuis leur mariage, ils ont habité Serquigny et Yvette passionnée par le tricot et la couture a servi bénévolement les associations de la Commune. Marcel et Yvette ont renouvelé leur vœu de mariage devant Martine Vatinel et Eric Lefebvre Adjoints au Maire qui ont pu partager pendant de nombreuses années, l'investissement profond et sincère de Marcel au service de la Commune.

## Noce d'or de Yolande et Angelbert

Le 26 octobre 2013 en la mairie de Serquigny, Mr et Mme Angelbert PETIT ont fêté cinquante ans de vie commune.

Leur rencontre est le fait du hasard et si les accidents ont parfois des conséquences plus ou moins graves, ils peuvent aussi réunir deux êtres pour le pire et pour le meilleur.

C'est au cours d'un accident qu'Angelbert a porté secours à Yolande et ils ne se sont plus quittés.

De cette rencontre sont nés en 1961, les jumeaux Sylvie et Gilles. Le 26 octobre 1963, ils ont convolé en justes noces à Alizay (Seine Maritime). En 1965 est né leur troisième enfant Pascal.

Sylvie leur donnera deux petits fils : Julien et Aurélien.

C'est en 1969 qu'ils ont emménagé à Serquigny et construit leur vie d'ouvriers.

Aujourd'hui à la retraite, ils partagent leur passion commune pour le jardinage. Yolande coud et enseigne le catéchisme aux enfants pendant qu'Angelbert s'occupe du poulailler.



**Souhaitons longue vie à ces deux couples et à leurs familles.**

## Voyage d'une journée à Paris pour les ACPG – CATM – TOE et Veuves de Serquigny le 17 septembre 2013

Partis de Serquigny à 7 h30 pour rejoindre la capitale, les 48 adhérents et conjoints sont arrivés à 10h au musée Grévin, où ils ont pu revivre l'esprit du Paris d'hier et d'aujourd'hui à travers des scènes étonnantes. Ils ont pu découvrir les 300 personnages de cire. Ensuite visite du palais des mirages, de « son et lumière » datant de 1906. Cette matinée s'est terminée autour d'un bon repas au restaurant « les noces de Jeannette ».



En début d'après midi, à bord de leur car, ils ont découvert le Mémorial National de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Puis embarquement sur un bateau mouche, pour admirer le cœur du Paris historique, les beautés des rives de la Seine, la tour Eiffel, le pont de l'Alma avec son célèbre Zouave, le Pont Alexandre 3, Notre Dame de Paris...

De retour à quai départ pour le Palais de l'Assemblée Nationale. Accompagnés d'un conférencier et de l'attaché de presse parlementaire de notre député, ils se dirigent vers l'Hémicycle pour assister à la fin d'un débat suivi d'un vote de loi. Ensuite ils continueront la visite en passant par :



- La Rotonde de Alechinsky (peintre belge), la galerie des fêtes, la galerie des tapisseries (9 tapisseries tissées par les Manufactures des Gobelins et de Beauvais, la salle des Pas Perdus
- L'Hémicycle, la salle des Quatre Colonnes qui est sans doute l'un des lieux les plus connus de l'Assemblée Nationale qui abrite les monuments aux morts des deux grandes guerres, la salle des conférences
- La Bibliothèque possède 700 000 volumes et de nombreux ouvrages rares.

- Le salon des Mariannes où sont exposés des bustes de Mariannes aux styles très différents
- Le bureau de poste.

Puis retour vers Serquigny, c'est fatigués, enchantés, ravis de cette journée qu'ils se sont quittés.

## Ils nous ont quittés...

*Deux anciens combattants, Messieurs HOLLEY et COPIN nous ont quittés ces derniers mois, l'association ACPG-CATM-TOE et veuves de Serquigny a souhaité leur rendre hommage.*



Né le 29 avril 1923 à Pont-Authou, Robert Holley nous a quittés à la veille de ses 90 ans. Il a vécu au Bec Hellouin, Serquigny, Fontaine la Sorêt puis Nassandres. A l'Age de 19 ans il a commencé à faire de la résistance. Il est parti en train par l'Espagne pour rejoindre les troupes à Londres.

Contrôlé par la gestapo, à Ainhoa, Robert s'est retrouvé prisonnier de guerre en Allemagne dans des camps de travail. Il a été libéré 20 mois après par les soldats de l'armée de Patton le 11 avril 1945.

*Robert Holley était titulaire de nombreuses décorations : Chevalier de la légion d'honneur, Médaille Militaire, Croix de Guerre 39-45 avec palmes, Médaille de la Résistance Française, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, Croix du combattant, Médaille de la Déportation, Mérite Fédéral, Médaille d'or du travail.*



René Copin est né le 8 juillet 1915 à ROQUETOIRE dans le Pas de Calais. Il a été incorporé au 129<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie au Havre de 1936 à 1938, et le 22 mars 1939, il a été rappelé à la mobilisation au 265<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie. Il

est fait prisonnier le 26 mars 1940 à Calais et envoyé en Allemagne au STALAG XVIII A. Libéré le 15 mai 1945, il adhère à la section des ACPG de Serquigny. Nommé vice président, il participera à tous les congrès locaux, cantonaux, départementaux et les diverses manifestations patriotiques de nos communes. Titulaire de la croix du combattant de la commémorative 39/45.

René Copin a reçu le 11 novembre 2012, à Serquigny, la grande médaille de la fédération dont il était si fier.

Notre commune a accueilli le 26 septembre, une conférence sur la maladie d'Alzheimer à l'initiative du CLIC de Pont-Audemer (Centre Local d'Information et Coordination) Service du Conseil Général.

Les conférences ont lieu pour expliquer aux personnes qui ont un proche atteint de la maladie, comment se comporter et agir face au malade.



Elles sont co-animées par un neuropsychologue et un bénévole de l'association France Alzheimer du Département.

Le travail du binôme permet d'apporter des réponses au plus près des réalités vécues par les participants à la conférence et plus à la formation.

Le Docteur Sandrine LAMIDEY neuropsychologue au centre Hospitalier de Bernay qui animait cette conférence a expliqué avec simplicité, ce qu'était la maladie, quels étaient les symptômes et les troubles fréquents.

Elle a répondu à toutes les questions qui peuvent se poser aux personnes concernées. Un membre du CLIC a présenté le plan Alzheimer 2008-2012 soutenu par l'état et la mise en place de ces formations par les CLIC de chaque département.

A l'issue de cette conférence, 18 personnes s'inscrivaient à la formation organisée à la médiathèque de Serquigny sur 4 séances de 14 h à 17 h.

Au cours de ces séances, il sera question de :

- connaître la maladie
- les différentes aides (humaines, techniques, sociales, financières et juridiques)
- l'accompagnement (actes du quotidien, temps de partage et de détente)
- communiquer et comprendre
- être l'aidant familial
- vivre en établissement (l'entrée en établissement, l'accueil du malade et de sa famille).

Pour une aide vous pouvez contacter l'un des 4 CLIC du département.

#### CLIC de Pont-Audemer

Maison du département  
(Pôle Social)  
9 rue des Papetiers  
27500 Pont-Audemer

#### CLIC de Louviers

Maison du département  
Im.Dordogne  
26 rue Guy de Maupas-  
sant  
27400 Louviers

#### CLIC de Vernon

Maison du département  
rue de l'Industrie  
BP 109  
27200 Vernon

#### CLIC d'EVREUX

Maison Départementale  
des solidarités  
11 rue Jean de la Bruyère  
2700 Evreux

Un million de personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer et 225 000 nouveaux cas sont détectés chaque année en France. Si on prend en compte l'entourage familial, ce sont 3 millions de personnes qui sont directement touchées par cette maladie.





25 artistes exposaient au salon, et 670 personnes ont visité notre salon dont 271 enfants.

Nos chérubins ont exposé à côté de leurs aînés. C'est l'école maternelle de Serquigny qui a gagné le concours.

M. Michel COPIN artiste peintre habitant notre commune a remporté le prix du Public, Mme Mauricette URVOY a gagné le prix des enfants et demeure à Bernay et c'est Mme Dominique SAUVAGERE qui exposait pour la 1<sup>ère</sup> fois à Serquigny qui a été récompensée pour l'ensemble de ses œuvres (de magnifiques enluminures). Elle a reçu le prix du Jury et une magnifique sculpture créée par Mme Anne-Sophie PIFARETTI-ROSE.

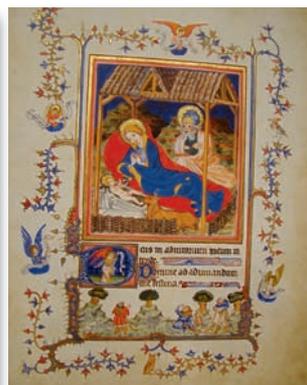
*A tous les artistes, merci pour cette belle exposition !*



**Prix du public**  
Marée basse- Bretagne  
de Michel COPIN



**Prix des enfants**  
Tendres bisous  
de Mauricette URVOY



**Prix du Jury**  
Les enluminures  
de Dominique SAUVAGERE

## Prochains salons

La Commission Culturelle vous donne rendez vous à la salle des fêtes pour son prochain « Salon de l'Artisanat », le dimanche 6 avril 2014, ainsi qu'à l'Expo-Vente toutes Collections, le dimanche 11 mai 2014.

### ● Nos animations

De nombreuses manifestations culturelles sont organisées toute l'année par la médiathèque : projections, expositions, rencontres, lectures, contes, ateliers... En lien avec la vie culturelle de la cité, pour mettre en valeur les collections de la médiathèque, ces animations sont proposées pour tous les publics, pour tous les âges, l'entrée y est libre et gratuite, dans la limite des places disponibles. L'inscription à la médiathèque permet d'emprunter plusieurs documents et peut être payante selon les cas.



### ● Un créneau d'ouverture en plus

Pour permettre à tous de venir à la médiathèque, une ouverture supplémentaire s'ajoute aux horaires habituels : **le lundi de 16h30 à 18h** (uniquement en période scolaire).



### ● Des liseuses à la médiathèque !

Dès février 2014, la médiathèque de Serquigny offre à ses usagers la possibilité d'emprunter pour une durée de 3 semaines une des deux liseuses électroniques chargées de plus d'une centaine de livres numériques (des classiques de la littérature française et mondiale essentiellement). L'objectif est de permettre à tous de découvrir la lecture numérique et de se familiariser avec la liseuse, support privilégié pour lire des livres électroniques. (voir conditions d'emprunt).

### ● La médiathèque numérique ou les Ressources numériques en ligne

La Médiathèque de Serquigny vous propose d'accéder gratuitement à plusieurs ressources en ligne autour de l'autoformation (code de la route, apprentissage de langues, du cinéma, de la musique, des partitions de musique, des BD, des livres audio, un espace dédié aux enfants et de l'actualité internationale). Venez les découvrir !

## ● Place à la poésie du 14 au 23 mars 2014

● **Exposition du 14 au 23 mars 2014 à la médiathèque de « la poésie s'affiche » et atelier poésie avec les enfants sur le temps libre éducatif** (réforme des rythmes scolaires).

● **Spectacle « Fabulae » par la Compagnie Skald, le mercredi 19 mars 2014 à 19h** à la Salle des Fêtes de Serquigny (Durée 1h15)

« Les fables de Phèdre et d'Avianus mettent en scène hommes et animaux et soulignent de façon comique et satyrique les travers et parfois aussi les qualités humaines. La flagornerie du renard, la sottise du corbeau, la prétention de la grenouille, la médisance de la chatte, la ruse manipulatrice du milan, la servilité du chien, la liberté sans compromis du loup..., nous rappellent sans complaisance ce qui caractérise les hauts et les bas des relations humaines à



toute époque. Par le rire et la parabole, les fables nous incitent à la prise de conscience de nos qualités et de nos défauts. Elles nous invitent à la recherche d'une éthique du comportement social dans tous les actes de notre existence quotidienne. 12 fables constituent la matière du spectacle. Compte tenu des choix de mise en scène et d'interprétation, nous avons délibérément choisi, parmi elles, certaines qui bénéficient de la célébrité que l'œuvre de Jean de la Fontaine leur a définitivement assurée. » Entrée gratuite.

## ● La Fête de la peinture

RDV dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014 à la médiathèque pour une **exposition de peintures**, des ateliers artistiques pour les enfants, **une vente de livres d'occasion** et **une foire à tout** en collaboration avec l'association UNRPA.

## ● La « bibliothèque hors les murs »

Le livre prend l'air !

Pendant le mois de juillet, quel que soit votre âge, venez nous rejoindre pour découvrir, échanger, rire avec les livres. Les jeudis 3 et 10 juillet, de 10h30 à 11h30 séances réservées aux tout petits et aux enfants jusqu'à 5 ans.

## ● Accueil des classes

La médiathèque accueille les classes des écoles maternelle et élémentaire de Serquigny pour présenter aux enfants et aux jeunes la diversité des collections, initier à la recherche documentaire, se familiariser avec l'espace de la bibliothèque, offrir un



temps de découverte autour de la lecture ou d'histoires racontées à voix haute... Les groupes peuvent être accueillis plusieurs fois dans l'année pour un travail thématique. Les classes viennent sur rendez-vous établis en début de trimestre.

## ● Prêt de livres aux écoles de Serquigny

La médiathèque municipale peut prêter un total de 15 livres à chaque professeur des écoles de Serquigny pour leur classe; elle propose également aux professeurs des sélections et des prêts de documents à l'occasion d'animations et de tout projet d'école autour de la littérature.

## ● Accueil des tout-petits

Dans le cadre d'un partenariat avec les RAM (Relais Assistantes Maternelles) situé sur la commune de Beaumont Le Roger et RPAM (Relais Parents et Assistantes Maternelles) situé sur la commune de Serquigny, nous accueillons les tout-petits du berceau jusqu'à 3 ans, accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents, pour une découverte des livres et un moment de partage autour de lectures.



## ● Des livres en grands caractères et des livres CD de textes lus sont à votre disposition

La Médiathèque met à votre disposition des livres en « Grands Caractères » : avec des caractères agrandis, l'emploi d'un papier spécial moins éblouissant, un meilleur encre et une impression plus nette, les livres en gros caractères apportent une réelle facilité de lecture pour toutes les personnes rencontrant des problèmes de vue ou ayant simplement envie de lire de manière plus confortable. Des textes lus sont à écouter sur votre baladeur mp3 ou depuis votre ordinateur.



## ● La réforme des rythmes scolaire : UN TEMPS LIBRE EDUCATIF A LA MEDIATHEQUE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, la médiathèque participe à la réforme des rythmes scolaires. Deux activités sont proposées aux enfants de l'école élémentaire à la médiathèque : « l'atelier lecture plaisir » et « l'atelier informatique » tous les lundis, mardis, jeudis ou vendredis de 15h30 à 16h30.

● **Un Salon du Livre pour la Jeunesse verra** le jour en 2014 dans la salle polyvalente de la médiathèque de Serquigny en partenariat avec « la librairie du Collège » de Bernay.

## ● La fête de la musique sur un air de rock - Jeudi 21 juin 2014

Rendez-vous à la médiathèque pour assister gratuitement à un concert de rock par le groupe GrooveX'Cube.

## ● Bientôt... le portage de livres à domicile

Un service de portage de documents à domicile devrait voir le jour en 2014.

Ce service s'adressera aux Serquignais dans l'incapacité de se déplacer (maladie, handicap, grossesse difficile).

Lorsque vous en ferez la demande, une bibliothécaire se rendra à votre domicile et vous proposera une sélection de documents. Outre les livres, vous pourrez emprunter DVD, CD, bandes dessinées, revues, textes lus mais aussi romans en gros caractères, choisis parmi les quelques 10 000 références de la Médiathèque. Si vous n'êtes pas déjà adhérent à la Médiathèque, la bibliothécaire se chargera de vous inscrire.

Si vous êtes intéressé par ce futur service, merci de contacter la médiathèque au 02.32.47.41.62

## ● Abonnez-vous à la newsletter de la médiathèque de Serquigny

Vous souhaitez recevoir la newsletter de la médiathèque vous informant des nouveaux livres arrivés, des animations de la Médiathèque Numériques et des documents « coup de cœur » des bibliothécaires ? Pour cela, rien de plus simple, laissez-nous votre email ...

## ● Les rdv de la mission locale a la mediatheque de Serquigny

Un conseiller de la Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans pour des entretiens individuels afin de les informer, les orienter et les accompagner et ainsi les aider à construire leur projet professionnel avec ou sans RDV, les mercredis de 9h à 12h, à la Médiathèque de Serquigny.

En groupe et sur inscription, pour des ateliers de recherche d'emploi les mercredis de 14h à 16h30. L'objectif est l'apprentissage à la méthodologie de recherches pour trouver un emploi : rédaction de CV et de lettre de motivation, consultation sur Internet des offres d'emploi, préparation aux entretiens d'embauche, relance par téléphone des employeurs. Pour toutes informations :

Mission locale de Bernay : 02.32.43.36.80 ou pour joindre le conseiller directement à la médiathèque, le mercredi matin : 02.32.47.41.66

## La fête du sport

Suite aux résultats exceptionnels pour la saison 2012/2013, la municipalité a honoré les licenciés et dirigeants des clubs sportifs locaux lors d'une fête des sports le vendredi 28 juin 2013.

Cette manifestation avait pour but de mettre un coup de projecteur sur ces clubs mais aussi sur le travail des bénévoles.



De gauche à droite : Armand CORROUGE (Président du FCSN), Alain METTON (Président du club de pétanque), Sylvain PETIT (Président de AS Carsix), Yasmine HORLAVILLE (Championne de France de judo) Lionel PREVOST (Maire de Serquigny), André ANTHIERENS (Maire de Carsix), Rémy CUDORGE (Président de l'Entente Cycliste) et Didier DESCHAMPS (adjoint au Maire de Nassandres et licencié au club de vélo).

600 licenciés ont été représentés par les clubs de football (FCSN), L'Entente Cycliste de Serquigy (ECS), le club de Pétanque (Club Sportif de la Charentonne) et également avec le club de Handball de Carsix (AS Carsix) qui s'entraîne à Serquigny.

Le club de Handball qui a fêté ses 45 ans en 2013, compte vingt équipes, une centaine de féminines, trente bénévoles et a obtenu le label d'argent pour son école de hand et son école d'arbitrage.

L'entente cycliste, fondé en 1953, compte environ quarante membres dont un champion de Normandie en 2013.

Le club de football compte 230 licenciés, deux arbitres et dix éducateurs, et a obtenu de très bons résultats dans toutes les catégories au cours de la saison 2012/2013.

Le club de pétanque créé en 1962, compte 82 licenciés de 19 à 89 ans et a également obtenu de très bons résultats en 2012/2013.

A l'issue de cette manifestation, un trophée était remis à chaque Président de club par la Championne de France cadette de judo Yasmine HORLAVILLE du club de Menneval.

## L'entente cycliste de Serquigny



### ● 4<sup>ème</sup> édition de la Rando Risle Charentonne le dimanche 25 août 2013

La chance était du côté des organisateurs car la météo avait annoncé un dimanche complet sous la pluie et heureusement, il n'en fût rien, le départ ayant pu être donné au sec.

200 coureurs de tout âge ont pu apprécier les passages dans les bruyères et les sapins, les kilomètres de petits sentiers, les passages techniques, les belles montées et descentes.

Franck PICANT (VC Bernay) a fait le grand circuit de 50 kms en 2h 20, tandis que le dernier est arrivé au bout de 5h30, mais l'essentiel était de participer et de se faire plaisir.

Encadré par le club de l'EC Serquigny, tous les jeunes vététistes ont aussi eu leur mini Risle Charentonne.

C'était leur première Rando avec papa. La côte du départ était dure pour les jeunes, il a fallu la monter à pied, il en fût de même pour certains adultes. Ensuite le parcours conduisait les coureurs dans les sapins et les obligeait parfois à baisser la tête pour passer sous les branches puis les amenait vers une grande descente, super !

Après un bon ravitaillement à l'arrivée, les vététistes sont repartis fatigués et heureux d'avoir fait une belle Rando en promettant de revenir en 2014 avec des amis.



## Judo club de Serquigny-Menneval

Le 29 juin dernier, c'est en présence du Maire de Serquigny Lionel PREVOST, des professeurs de judo du club et de Monsieur le Président, Lucien HORLAVILLE qu'avait lieu la remise de ceintures des élèves du club au gymnase communautaire.

A l'occasion de cette manifestation de fin de saison, les spectateurs ont pu assister à une démonstration des ceintures noires avec la participation de Yasmine, Championne de France cadette 2013 qui a intégré depuis la rentrée le pôle France Judo de Strasbourg. Si tout se passe comme elle le souhaite, elle intégrera l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) dans 3 ans.



Contact : Judo Club de Menneval 06 08 74 28 60 ou 02 32 45 56 16

## Les 10 kms de Serquigny



95 coureurs sont venus de toute la région pour participer à la 22<sup>ème</sup> édition de « Les 10 kms de Serquigny » le dimanche 13 octobre dernier, organisée par la Commission des sports de la Commune.

Cette course ouverte à tous, licenciés et non licenciés qui est la dernière étape du Challenge Bitume 27 se déroulait comme à son habitude dans le quartier du « Bourg aux Oues », mais avec une nouveauté pour cette année, les participants étaient invités à courir dans le sens inverse par rapport aux autres éditions. Le gagnant, Aurélien VAUCLIN a terminé la course avec un temps de 34'45 devant Benoît ARGENTIN en 35'20.

A l'issue de cette manifestation, les 3 premiers de chaque catégorie ont été récompensés, divers lots ont été distribués par tirage au sort et chaque participant a reçu un tee-shirt souvenir.

## Yoga

**L'Association « Art de Vivre » vous informe de la reprise de cours de YOGA/RELAXATION**

**La personne la plus importante, c'est vous !**

*Il faut être bien avec soi pour être bien avec les autres.*

*Le chemin passe par le corps.*

*Tout en douceur le yoga assouplit vos articulations, tonifie votre corps.*

*les tensions se dénouent, le dos se délie.*

*La relaxation vous régénère, les techniques de respiration libèrent votre énergie.*

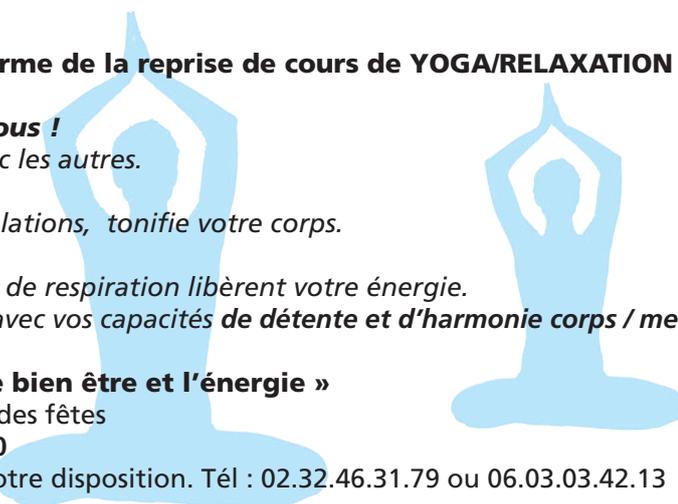
*Vous entrez progressivement en confiance avec vos capacités de détente et d'harmonie corps / mental.*

**« Osez vous donner rendez-vous avec le bien être et l'énergie »**

Tous les mardis à SERQUIGNY, dans la salle des fêtes

2 cours vous sont proposés à 15 h et à 18h30

Françoise DUVAL professeur agréée est à votre disposition. Tél : 02.32.46.31.79 ou 06.03.03.42.13



## Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée

Rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY  
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : [mairie@serquigny.fr](mailto:mairie@serquigny.fr)

### PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**  
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**

### ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et vendredi matin avec un décalage d'une journée en cas de jour férié.

#### Horaires d'ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

##### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Lundi : 14 h - 17 h  
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Jeudi : 10 h - 12 h  
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

##### Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h  
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h  
Jeudi : 10 h - 12 h  
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h  
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Tri sélectif : ramassage des déchets ménagers recyclables (sacs jaunes) tous les vendredis

### SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

#### Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme LESUEUR 02 32 44 12 00

#### Ecole élémentaire

##### Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

#### Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6 h 45,**  
**le soir jusqu'à 18 h 30**

**Véolia Eau Beaumont le Roger** 0 811 900 800

**EDF GDF Bernay** 0 810 027 028

**Dépannage Gaz** 0 810 433 027

**Dépannage EDF** 0 810 333 027

**Bureau de poste** 02 32 43 76 10

Ouvert au public **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.**

Départ du courrier en semaine à 16 h, le samedi à 12 h.

**Gendarmerie** 02 32 44 10 17

Ouverture le mardi, jeudi et samedi de 14 h à 18 h.

**SNCF** 0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **du lundi au vendredi de 5 h 45 à 12 h 15 et de 12 h 40 à 18 h 50 ; le samedi de 6 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 55 à 19 h 45; le dimanche et les jours fériés de 10 h à 13 h 15 et de 15 h à 19 h 45 (sous réserves de modifications par la SNCF)**

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)



### Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

## SANTÉ

### Médecine générale

Dr BOURGEOIS 02 32 44 10 05  
5, rue de Normandie

Dr DESEINE 02 32 25 59 39  
35, rue Max Carpentier

### Chirurgien-dentiste

Dr GAUTIER 02 32 44 13 64  
1, avenue Pierre Sémard

### Infirmières

Mme MEGRET, Mme BACKX,  
Mme MUTTI, Mme BOURY  
33, rue Max Carpentier 02 32 46 51 34

Mme GIRAULT  
15, rue de Normandie 02 32 43 06 05

Mme BOUCHARD  
3 place Etienne Touzeau 02 32 45 12 19

### Kinésithérapeute

M. WOJDYLO 02 32 44 61 83  
15 rue de Normandie

### Pédicure podologue

Mme LAISNEY 02 32 58 61 38  
33, rue Max Carpentier

### Taxis-ambulances Serquigny

1 rue de Picardie 02 32 44 10 69

### Pharmacie

Mme MONTRON 02 32 44 14 75  
Rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le samedi

**POMPIERS** ..... 18  
**GENDARMERIE** ..... 17  
**SAMU** ..... 15  
**Pour les Possesseurs de portables**  
**Composer le** ..... 112  
**SAMU SOCIAL** ..... 115  
**Allo Enfance Maltraitée** ..... 119  
**Centre d'information Droits des Femmes :**  
**02 32 33 44 56**



### Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR):

Aides ménagères pour les personnes âgées, travailleuses familiales pour les mères de famille, auxiliaires de vie pour les handicapés, **02 32 43 46 61 / 02 32 39 80 80**

Permanences au 11 rue Max Carpentier tous les mercredis de 14 à 16 h

## LA MÉDIATHÈQUE

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

### Ouverture

Lundi de 16 h30 à 18 h (en périodes scolaires)

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 16 h30 à 18 h

Vendredi de 16 h30 à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de l'Eure à la médiathèque de Serquigny**

les mardis de 14 h à 16 h30 et

les mercredis de 14 h à 16 h 30

**Pour toute information :**

Mission Locale de Bernay : 02 32 43 36 80



**Intercom Risle et Charentonne**

### Bureaux :

41 rue Jules Prior 27170 Beaumont Le Roger

Tél. : 02 32 45 47 85 – Fax : 02 32 45 00 79

**Ouverture** du lundi au vendredi de 8 h 30 à

12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Fermeture le vendredi à 17 h 00

## TOURISME LOISIRS

**Gîte d'étape de Serquigny :** informations et réservations à la mairie de Serquigny

**Tennis-municipal :** inscriptions et réservations auprès de M. Eric LEFEBVRE

(tel : 02 32 44 17 64)

Ce trente septième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune. Il a été réalisé par les membres de la Commission Information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention de Eric LEFEBVRE

# Bienvenue à Serquigny à notre nouvelle commerçante



## Maison de la Presse

Audrey GALLOT

42 rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Tel : 02 32 44 18 52

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h 30 et de 14h 30 à 19h  
Le samedi de 7h à 12h30 et de 14h 30 à 18h

## Nadia et Marie-Hélène dans leurs nouveaux locaux



## Mode Coiffure

Nadia et Marie Hélène

34 rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Tel : 02 32 45 41 85

Ouvert le lundi de 14h à 19h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
Le samedi de 8h à 17h